



Allocutions du Président Agius et du Procureur Brammertz devant le Conseil de sécurité de l'ONU

Président Carmel Agius



Le 8 décembre 2016, le Président du TPIY, Carmel Agius, a pris la parole devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Il a souligné les progrès constants accomplis par le Tribunal vers l'achèvement de sa mission et les difficultés à résoudre. Il a signalé que l'arrêt dans l'affaire *Stanišić et Župljanin* avait été rendu au cours de la période considérée, et que le jugement dans l'affaire *Mladić* et l'arrêt dans l'affaire *Prlić* seraient

rendus comme prévu, d'ici à la fin du mois de novembre 2017.

S'agissant de l'affaire d'outrage *Jojić et consorts*, le Président a rappelé au Conseil de sécurité que la République de Serbie n'avait toujours pas exécuté les mandats d'arrêt décernés par le TPIY à l'encontre de trois accusés il y a 22 mois. Il a demandé l'assistance du Conseil de sécurité à ce sujet et l'a invité instamment à veiller à ce que la République de Serbie exécute les ordonnances rendues par la Chambre de première instance. Il a en outre appelé les États Membres à exécuter les mandats d'arrêt internationaux récemment décernés à l'encontre des trois accusés.

Le Président a fait observer qu'une partie de son rapport semestriel présenté au Conseil de sécurité était consacrée à la mise en œuvre par le Tribunal des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à la suite d'une évaluation des activités et méthodes du TPIY. Il a annoncé qu'une des recommandations avait été partiellement mise en œuvre avec l'adoption, en juillet dernier, du Code de déontologie des juges du Tribunal.

Comme dans ses précédentes allocutions devant le Conseil de sécurité, le Président a une fois de plus alerté les États Membres sur le problème crucial que constitue l'attrition du personnel au Tribunal. Il a demandé aux États Membres d'appuyer une proposition élaborée par le TPIY pour régler la question de l'attrition de son personnel à ce stade ultime de son existence.

Le Président a conclu son allocution avec la déclaration suivante, sur le rôle joué par le Tribunal dans l'élaboration d'un système

de justice internationale : « *Non seulement il a changé la façon dont nous pensons l'impunité et y réagissons, mais il a aussi servi de puissant catalyseur pour établir d'autres cours et tribunaux internationaux.* »

[\(Allocution complète\)](#)

Procureur Serge Brammertz



Le 8 décembre, le Procureur a informé le Conseil de sécurité de l'état d'avancement des procès en première instance et en appel au TPIY et au MTPI, de la recherche des derniers accusés du TPIR encore en fuite et de l'assistance apportée aux juridictions nationales qui jugent les auteurs de crimes de guerre commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda.

Évoquant la coopération des États, le Procureur a déclaré que Son Bureau « *se fai[sai]t l'écho des sérieuses préoccupations que le Président du Tribunal, Carmel Agius, a[vait] exprimées au sujet de la Serbie qui continu[ait] d'ignorer et de violer ses obligations juridiques de coopérer avec le Tribunal* ».

Le Procureur a reconnu les progrès réalisés par le parquet de Bosnie-Herzégovine. Il a toutefois indiqué que la coopération judiciaire régionale avait connu un sérieux revers. « *Sans un état d'esprit et un climat politique propices à la justice pour les crimes de guerre, il sera extrêmement difficile de répondre aux attentes légitimes du public, qui souhaite que les responsabilités soient véritablement établies* », a-t-il ajouté. Le Procureur a expliqué qu'il n'y avait guère d'éléments montrant que la Serbie respectait l'engagement qu'elle avait pris de soutenir la poursuite des auteurs de crimes de guerre. Il a en outre exhorté la Croatie à changer de politique afin que celle-ci soit conforme à ses engagements. Il a également exprimé les préoccupations du Bureau du Procureur quant au fait que les hommes politiques et les hauts fonctionnaires de la région savaient la confiance placée dans la capacité des autorités judiciaires à établir les responsabilités pour les crimes de guerre, et a informé le Conseil de sécurité de l'ONU que la glorification des criminels de guerre se poursuivait.

[\(Allocution complète\)](#)



BUREAU DU PROCUREUR

7 décembre 2016



Le Procureur Brammertz est l'intervenant principal du débat sur l'avenir de la justice internationale

Le Procureur Serge Brammertz était l'intervenant principal du débat sur l'avenir de la justice internationale, organisé par S.E. l'ambassadeur de Belgique, Marc Pecsteen de Buytsverwe, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'ONU, pour les représentants des états membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Le débat, qui a eu lieu le 7 décembre, a réuni des Représentants permanents et autres diplomates de plus de quarante missions diplomatiques de l'ONU.

Évoquant les enseignements tirés par le TPIY pendant plus de deux décennies, le Procureur Serge Brammertz a souligné que la lutte contre l'impunité requerrait la coopération des instances judiciaires internationales et nationales, et que le renforcement des capacités judiciaires des juridictions nationales était essentiel pour que la responsabilité des auteurs de crimes de guerre puisse être pleinement établie.

SALLE D'AUDIENCE

5 - 15 décembre 2016

Réquisitoire et plaidoirie dans l'affaire Mladić

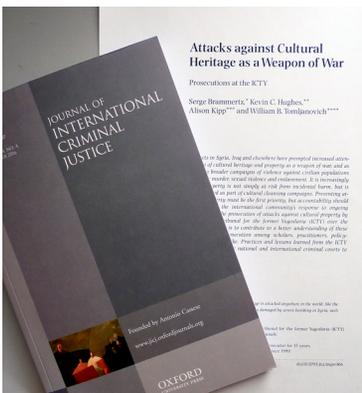


Les réquisitoire et plaidoirie dans le procès de Ratko Mladić, ancien commandant de l'état-major principal de l'armée des Serbes de Bosnie (la « VRS »), se sont tenus du 5 au 15 décembre. Ratko Mladić est accusé de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations des lois et coutumes de la guerre commis en Bosnie-Herzégovine (la « BiH ») entre mai 1992 et la fin de l'année 1995. Il a été mis en accusation le 25 juillet 1995. Après avoir été en fuite pendant près de 16 ans, il a été arrêté en Serbie le 26 mai 2011 et transféré au Tribunal le 31 mai 2011. Le procès en première instance s'est ouvert le 16 mai 2012. Au cours de ce procès, 377 témoins ont déposé, 169 à charge et 208 à décharge.

Depuis sa création, le Tribunal a mis en accusation 161 personnes pour des violations graves du droit humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie entre 1991 et 2001. Les procédures à l'encontre de 154 d'entre elles sont closes.

BUREAU DU PROCUREUR

Décembre 2016



Publication d'un article sur les poursuites engagées au TPIY pour les attaques contre l'héritage culturel utilisées comme arme de guerre

L'article, paru en anglais dans l'édition de décembre du *Journal of International Criminal Justice*, sous le titre *Attacks against Cultural Heritage as a Weapon of War, Prosecutions at the ICTY*, a été écrit par le Procureur Serge Brammertz, en collaboration avec Kevin Hughes, conseiller juridique, Alison Kipp, ancienne analyste du renseignement criminel, et William Tomljanovich, chargé de recherche. L'article « passe en revue les poursuites engagées par le TPIY, au cours de son mandat, pour les attaques lancées contre des biens à caractère culturel. Il vise à permettre aux spécialistes et praticiens du droit aux décideurs politiques et au grand public de mieux comprendre ces crimes et les poursuites qui ont abouti à la condamnation de leurs auteurs. Les pratiques et les enseignements tirés par le TPIY posent à présent des fondations sur lesquelles pourront s'appuyer d'autres instances judiciaires nationales et internationales ».

TRIBUNAL

29 novembre 2016



Création du premier centre d'information par le Tribunal et la Ville de Sarajevo

Lors d'une cérémonie organisée le 29 novembre, le TPIY et la Ville de Sarajevo ont échangé des mémoranda d'accord, une étape décisive sur la voie de la création du premier centre d'information du TPIY, prévue à l'hôtel de ville de Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine (BiH). En 2010, le Tribunal a reçu pour mission du Conseil de sécurité de l'ONU (résolution 1966) de faciliter la création de centres d'information et de documentation dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Le Juge Fausto Pocar, au nom du TPIY, et Ivo Komšić, maire de Sarajevo, ont échangé les mémoranda dans lesquels sont exposés les conditions et modalités de la création de ce centre.

Ainsi, l'année prochaine, le Tribunal et la Ville de Sarajevo œuvreront ensemble pour formellement établir ce centre d'information dans la capitale bosnienne ainsi que pour recueillir les fonds nécessaires pour le rendre pleinement opérationnel. Le Tribunal poursuivra également ses efforts pour étendre le projet à d'autres régions de BiH et à d'autres pays de l'ex-Yougoslavie. Ces centres d'informations permettront de consulter les versions électroniques de tous les documents et archives publics du TPIY, et en outre tout un éventail d'activités de sensibilisation visant à promouvoir l'héritage du Tribunal y sera organisé. Grâce à eux, le Tribunal pourra informer la population locale et transmettre ses connaissances et son savoir-faire dans les pays de l'ex-Yougoslavie.

BUREAU DU PROCUREUR

27-28 octobre ; 14-15 novembre 2016



Mission du Procureur Brammertz à Belgrade et à Sarajevo

Le Procureur du TPIY et du MTPI, Serge Brammertz, s'est rendu à Belgrade les 27 et 28 octobre, et à Sarajevo les 14 et 15 novembre. Ces visites s'inscrivaient dans le cadre de la préparation du rapport qu'il présente chaque semestre au Conseil de sécurité de l'ONU.

À Belgrade, le Procureur a rencontré le Premier Ministre de la Serbie, Aleksandar Vučić, le Ministre de l'intérieur, Nebojša Stefanović, le Ministre de la justice, Nela Kuburović, les représentants du bureau du procureur chargé des crimes de guerre, et des représentants de la communauté internationale et de la société civile. À Sarajevo, il a rencontré des membres

de la Présidence de Bosnie-Herzégovine, le Président de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine, Meddžida Kreso, le Procureur général par interim, Gordana Tadić (voir photo), ainsi que des représentants des associations de victimes et de la communauté diplomatique.

BUREAU DU PRÉSIDENT

9 novembre 2016



Allocution du Président Carmel Agius devant l'Assemblée générale des Nations Unies

Le 9 novembre 2016, le Président du TPIY, Carmel Agius, a présenté devant l'Assemblée générale des Nations Unies le vingt-troisième rapport annuel du Tribunal. Il s'agissait de la première allocution qu'il faisait en sa qualité de Président devant l'Assemblée générale.

Le Président Carmel Agius a exposé les cinq principaux défis à surmonter au cours de la dernière année d'existence du Tribunal : premièrement, veiller à ce que les dernières affaires se déroulent comme prévu, afin que le Tribunal puisse fermer en 2017 comme il se doit et transmettre sans heurt les dernières fonctions au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux ; deuxièmement, prendre des mesures pour la rétention du personnel et contre son attrition accélérée ; troisièmement, préserver l'intégrité du Tribunal, entre autres en adoptant une politique de tolérance zéro en matière de pressions sur des témoins ; quatrièmement, consolider l'héritage commun du Tribunal et de l'ONU, notamment en organisant une série de manifestations sur la fermeture et l'héritage du Tribunal intitulée *Dialogues sur l'héritage du TPIY* ; enfin, soutenir les juridictions nationales et leur permettre de juger les crimes de guerre. Le Président a prié instamment l'ONU et ses États Membres de déployer les efforts nécessaires pour relever ces défis.

Le Président a clos son allocution sur ces mots : « *J'ai la certitude que, grâce aux efforts et à l'appui sans faille de la communauté internationale, cette expérience audacieuse dans le domaine de la justice internationale s'achèvera en temps voulu et servira, dans les années à venir, à se souvenir de ce qu'il est possible d'accomplir dans la lutte contre l'impunité.* »

BUREAU DU PRÉSIDENT

8 novembre 2016

Le Président Carmel Agius fait ses adieux au Secrétaire général de l'ONU sortant, Ban Ki moon



Le 8 novembre 2016, le Président du Tribunal, le Juge Carmel Agius, a rencontré le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, pour la dernière fois avant que le mandat de celui-ci s'achève à la fin de l'année. Ban Ki-moon a remercié le Président Carmel Agius pour les fonctions qu'il a exercées au Tribunal et pour son profond attachement à la justice et à la lutte contre l'impunité. Il l'a également prié de faire part de ses remerciements et de ses salutations aux juges et aux fonctionnaires du Tribunal. Le Président Carmel Agius a, à son tour, félicité le Secrétaire général pour le rôle de direction et le dévouement dont il a fait preuve dans la lutte contre l'impunité.

Le Président Carmel Agius a informé le Secrétaire général des derniers progrès réalisés par le Tribunal en vue de l'achèvement de ses travaux, et de la série de manifestations consacrées à l'héritage du Tribunal et à sa fermeture, intitulée *Dialogues sur l'héritage du TPIY*.

Enfin, le Président Carmel Agius s'est félicité du soutien apporté par le Secrétaire général au Tribunal et lui a souhaité un plein succès dans ses futures entreprises. Le Secrétaire général a salué une fois encore les travaux du Tribunal, déclarant que sa fermeture en 2017 serait un moment historique, qui donnerait l'occasion à la communauté internationale de rendre hommage à la contribution majeure que le Tribunal a apportée au système judiciaire international.

BUREAU DU PRÉSIDENT

4 novembre 2016

Le Président Carmel Agius rencontre le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies



Le 4 novembre 2016, le Président du TPIY, Carmel Agius, a rencontré le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Ambassadeur Peter Thomson (Fidji), au Siège de l'ONU à New York. Cette rencontre témoigne de l'importance des liens qui unissent le Tribunal et l'Assemblée générale et ses États Membres.

Carmel Agius a fourni à Peter Thomson des informations sur les travaux que le Tribunal devait achever, ainsi que sur les défis que le Tribunal devra relever au cours de sa dernière année d'activité. Il a précisé que l'attrition du personnel était la principale difficulté. Il lui a également parlé des manifestations liées à la fermeture et à l'héritage du Tribunal organisées dans le cadre de l'initiative *Dialogues sur l'héritage du TPIY*. Les deux présidents ont ensuite discuté de la mise en œuvre du Programme de développement

durable à l'horizon 2030. Carmel Agius a indiqué que le TPIY serait très intéressé de participer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, qui concerne la paix, la justice et les institutions efficaces.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

27 octobre 2016

Publication saluant l'action du Programme de sensibilisation depuis 15 ans



Le 27 octobre 2016, le Tribunal a présenté la publication *15 ans de sensibilisation aux travaux du TPIY*. Cette publication décrit l'évolution du Programme de sensibilisation du Tribunal et expose les stratégies et les projets élaborés par le Programme de sensibilisation, le Cabinet du Président et le Bureau du Procureur.

Dans son allocution de bienvenue, le Président du TPIY, le Juge Carmel Agius, a expliqué que le Programme de sensibilisation avait constitué un lien direct entre le Tribunal et les populations de l'ex-Yougoslavie. « *Les travaux du Programme de sensibilisation ont permis à un nombre incalculable de personnes, dans les pays de l'ex-Yougoslavie, d'observer l'action de la justice à La Haye, et de soutenir la justice rendue par les juridictions nationales* », a-t-il déclaré. Il a ajouté que le Programme de sensibilisation continuait de jouer un rôle essentiel pour le Tribunal dans la dernière phase de son activité, « *et qu'il continuerait de faire connaître ses conclusions, d'expliquer l'importance de ses réalisations aux populations de l'ex-Yougoslavie et de veiller à la pérennité de son héritage* ».

Prenant la parole au nom du principal donateur du Programme de sensibilisation, l'Union européenne, M. David Hudson, expert de haut niveau, a précisé en introduction que le Programme de sensibilisation du TPIY opérait à différents niveaux, qu'il s'agisse de la télévision ou de salles de classe : « *La Commission européenne est fière de pouvoir continuer d'apporter son soutien à ces tâches essentielles réalisées par le Tribunal.* » Les allocutions d'ouverture ont été suivies d'une table ronde sur les enseignements tirés des 15 années d'existence du Programme de sensibilisation. Pendant les débats, M. Marko Milanović (professeur adjoint à la faculté de droit de l'Université de Nottingham) a souligné que, dans les pays de l'ex-Yougoslavie, les constatations auxquelles avait abouti le TPIY concernant certains crimes continuaient d'être réfutées. M. Mario Mažić (directeur des programmes de Youth Initiative for Human Rights en Croatie) a ajouté que les jeunes gens de ces pays manifestaient une forte hostilité à l'égard du Tribunal parce qu'ils ne le connaissaient que très peu, et que le principal résultat auquel était parvenu le Programme de sensibilisation était de leur permettre de remettre en question leurs préjugés.

M^{me} Lada Šoljan (juriste du Bureau du Procureur du TPIY) a expliqué comment le Bureau du Procureur avait travaillé avec divers groupes de personnes dans les pays de l'ex-Yougoslavie, tels que les victimes, les médias et les pouvoirs locaux, à propos de la sensibilisation et des projets de renforcement des capacités judiciaires. M^{me} Rada Pejić-Sremac (chef du Programme de sensibilisation du TPIY) a expliqué en conclusion que le Programme de sensibilisation du TPIY, qui dans les premières années de son existence avait pour vocation de fournir des informations au sujet du Tribunal, était devenu un instrument permettant de nouer avec les communautés locales un dialogue sur la nécessité d'en finir avec l'impunité. Cette présentation s'inscrivait dans le cadre d'une série de rencontres intitulées *Dialogues sur l'héritage du TPIY*, organisées en 2016 et en 2017, qui ont pour but de favoriser la discussion et la réflexion sur l'héritage du Tribunal alors qu'il s'apprête à fermer ses portes, et ainsi de donner à d'autres l'envie et les moyens de mettre à profit les réalisations du Tribunal.

BUREAU DU PROCUREUR

29-30 septembre 2016

Le Procureur, Serge Brammertz, participe aux 10^{es} rencontres annuelles de droit international humanitaire à Nuremberg



Le Procureur, Serge Brammertz, a participé aux 10^{es} rencontres annuelles de droit international humanitaire (*Tenth International Humanitarian Law Dialogs in Nuremberg*), qui se sont tenues le 29 et le 30 septembre à Nuremberg. Organisée cette année pour commémorer le 70^e anniversaire des procès de Nuremberg, la rencontre a débuté le 28 septembre dans la salle d'audience 600, dans laquelle 22 accusés ont été jugés par le Tribunal militaire international de Nuremberg en 1945.

Cette année, le thème de la conférence était le suivant : « *Le Tribunal militaire international de Nuremberg : un héritage durable.* » Parmi les participants se trouvaient plusieurs procureurs exerçant ou ayant exercé dans des cours et tribunaux internationaux, le Procureur général des États-Unis et des experts en droit international humanitaire. La rencontre s'est achevée avec la publication de la Déclaration de Nuremberg, rédigée et signée par tous les procureurs internationaux. Les rencontres sont accueillies tous les ans par le centre Robert H. Jackson et visent à faire progresser le droit international humanitaire.



AVANCEMENT DES AFFAIRES

PROCÈS EN PREMIÈRE INSTANCE

Mladić	Le dernier témoin à décharge a terminé sa déposition le 16 août 2016. Au total, 208 témoins ont déposé à l'audience pendant la présentation des moyens de la Défense. La présentation du réquisitoire et de la plaidoirie a eu lieu du 5 au 15 décembre de cette année. Le procès s'est ouvert le 16 mai 2012. L'Accusation a terminé la présentation de ses moyens le 26 février 2014. La présentation des moyens à décharge a commencé le 19 mai 2014. Le jugement devrait être rendu en novembre 2017.
--------	--

PROCÈS EN APPEL

Prlić et consorts	Toutes les parties ont déposé leur acte d'appel contre le jugement rendu le 29 mai 2013. Une conférence de mise en état a eu lieu le 19 septembre 2016. La prochaine conférence de mise en état est prévue pour le 17 janvier 2017. L'arrêt devrait être rendu en novembre 2017.
-------------------	---

DOCUMENTS CLÉS : OCTOBRE/DÉCEMBRE 2016

MLADIĆ

21 octobre 2016	La Chambre de première instance a rejeté la requête aux fins de suspension de la procédure, que la Défense de Radko Mladić avait présentée le 10 octobre pour que tous les délais courants et toutes les audiences fixées soient reportés tant que certains appels et certaines demandes seraient pendants. La Chambre est parvenue à la conclusion suivante : « Indépendamment des suites qui seront données aux requêtes pendantes, la Défense disposera du temps nécessaire pour préparer son mémoire en clôture et sa plaidoirie, et la suspension de la procédure dans les circonstances de l'espèce retarderait le procès de manière injustifiée. » Elle a par ailleurs rejeté une demande subsidiaire que lui avait faite la Défense de déclarer nul le procès, et a conclu que cette dernière n'avait présenté aucun argument valable justifiant une telle déclaration.
26 octobre 2016	Le Président par intérim du TPIY, le Juge Liu Daqun, a rejeté toutes les requêtes de la Défense tendant au dessaisissement des Juges Theodor Meron , Fausto Pocar et Carmel Agius en tant que juges de la Chambre d'appel saisie de deux appels concernant l'affaire <i>Mladić</i> . Dans les trois cas, il a conclu que les requêtes ne réfutaient pas la forte présomption d'impartialité des juges et n'étaient pas fondées.

PRLIĆ et consorts

26 octobre 2016	La Chambre d'appel saisie de l'affaire <i>Prlić et consorts</i> a rendu une ordonnance enjoignant une nouvelle fois à Slobodan Praljak de rembourser au Tribunal 2 807 611,20 euros de frais d'aide juridictionnelle. Il est tenu de payer ce montant soit dans sa totalité dans les 30 jours, soit en 12 mensualités. Il a sept jours pour informer la Chambre de son choix. La Chambre l'a informé qu'elle prendrait toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette ordonnance s'il ne s'y pliait pas. Le 13 mai 2014, il avait reçu instruction de rembourser la somme susmentionnée au Tribunal, mais il ne l'a toujours pas fait à ce jour.
-----------------	---

JOJIĆ et consorts

29 novembre 2016	Le 29 novembre 2016, la Chambre de première instance a levé le caractère confidentiel des mandats d'arrêt internationaux décernés à l'encontre de Petar Jojić, Jovo Ostojić et Vjerica Radeta, accusés d'outrage au Tribunal.
------------------	---

FAITS & CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION Le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 154 d'entre elles. 19 ont été acquittées, 83 condamnées, les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie et 2 accusés doivent être rejugés lors d'un nouveau procès devant le MTPI.	154	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
	37	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	2	Les procédures sont en cours pour 7 accusés.
	28	Personnes ont été jugées pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.